



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2023-10-70**

**OBJET : Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

**ATTENDU QUE** le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs, en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*, à l'ouvrage de propriété municipale X2054575 Barrage du Lac Knob;

**ATTENDU** la recommandation de l'ingénieur et chargé de projets de la Ville, monsieur Denis Blouin, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Schefferville désire présenter une demande d'aide financière au MELCCFP dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Ville et exposant les travaux correctifs qui en découlent,

**EN CONSÉQUENCE**, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Décète que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

Autorise monsieur Denis Blouin à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relative à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente ordonnance et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

Adoptée à Fermont le 18 octobre 2023.

Jean Dionne, administrateur

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**NOM**

**SIGNATURE**

**SCHEFFERVILLE LE** \_\_\_\_\_